



## PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24 décembre 2021

## **31 DÉCEMBRE : MAINTIEN DE LA VIGILANCE SANITAIRE ET MISE EN PLACE DE MESURES PRÉVENTIVES POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

Au regard des troubles à l'ordre public constatés les précédentes années les nuits du 31 décembre, le préfet a pris un ensemble de mesures nécessaires au bon déroulement des festivités et au respect de la tranquillité publique dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Du 31 décembre, 17h00 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 12h00 dans l'ensemble du département :

- la consommation de boissons alcoolisées sera interdite sur la voie publique ;
- la vente d'alcool à emporter sera interdite, sous quelque forme que ce soit, jusqu'à 6h00 samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- la vente, la détention et l'usage sur la voie publique de feux d'artifice, fusées et pétards de catégories F2, F3 et T1 seront interdits ;
- la vente, la détention ou le transport de carburant en récipient portable seront interdits sauf démarche à usage privé dûment justifiée.

Dans un contexte de très forte circulation épidémique, le préfet appelle à la vigilance et au sens des responsabilités de chacun. En cette période traditionnellement propice aux festivités, le respect des gestes barrières demeure essentiel, même pour les personnes vaccinées.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire lors des rassemblements sur la voie publique. Par ailleurs, les discothèques ont interdiction d'accueillir du public jusqu'au 6 janvier 2022 inclus. Cette interdiction s'applique également aux activités de danse dans les établissements recevant du public, tels les restaurants et les bars, où le « pass sanitaire » est toujours exigé. De nouvelles mesures sanitaires renforcées seront prises en début de semaine prochaine.

### **Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET

Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69